

# Charte des bonnes pratiques

## Programme de résidences Yi Tong

### “艺同”驻留计划参与准则

#### Pourquoi une charte des bonnes pratiques ?

La charte des bonnes pratiques liste les comportements et pratiques attendus de l'ensemble des parties prenantes. Elle formule les principes, valeurs et engagements qui rassemblent l'ambassade de France en Chine, les membres du programme de résidences Yi Tong ainsi que les artistes français sélectionnés. Les habitudes et modes de fonctionnement peuvent diverger d'un pays à l'autre. Afin de rendre aussi fructueuse et fluide que possible la période de résidence, cette charte de bonnes pratiques détaille les aspects auxquels le programme de résidences Yi Tong accorde une attention toute particulière et les critères de prises en charge que les membres doivent respecter.

#### 为何制定本参与准则？

本准则旨在明确“艺同”驻留计划所有相关方应遵循的行为与实践规范，阐明法国驻华大使馆、驻留项目参与机构及法国艺术家共同秉持的原则、价值观与承诺。鉴于国家间工作习惯和运作模式存在差异，为保障驻留期间合作顺畅高效，本准则详细列明“艺同”驻留计划的重点注意事项及各接待机构须履行的责任标准。

#### Article 1 - Un temps pour la recherche et la création

Les structures labélisées dans le cadre du programme de résidences Yi Tong considèrent la résidence avant tout comme un temps pour la recherche et pour la création. Quel que soit le ou les types de résidence proposé(s) par la structure, elle s'engage à permettre à l'artiste d'y consacrer 70% du temps de la résidence au minimum. Les actions de sensibilisation ou de médiation (conférences, ateliers, portes ouvertes etc.) proposées au résident sont décidées conjointement.

##### 第一条 驻留期间以研究与创作为核心

参与“艺同”计划并获得认证的合作机构须将艺术家的研究与创作视为驻留期间的核心工作内容。无论机构提供何种类型的驻留形式，须确保艺术家在驻留期间至少 70% 的时间用于研究与创作。所有拟邀请驻留艺术家参与的公共活动（如讲座、工作坊、开放日等），须由机构与艺术家共同协商决定。

## **Article 2 – Modalités de sélection des résidents**

Les résidents peuvent être sélectionnés sur invitation et/ou à la suite d'un appel à candidatures. La compatibilité du projet avec l'écosystème offert par la résidence, la motivation et les travaux précédemment menés par le résident sont les critères principaux de sélection.

### **第二条 驻留艺术家选拔机制**

驻留艺术家可通过邀请推荐制或公开招募制选拔。选拔的主要考量依据为：申请人的项目方案与驻留机构生态的契合度，申请人的创作动机及过往艺术成果。

## **Article 3 – Contractualisation**

Les structures s'engagent à établir un contrat écrit et négocié avec les résidents. Sa rédaction est la plus précise possible sur les objectifs et les conditions de la collaboration (période de résidence, moyens humains, financiers, hébergement, fourniture de matériel, retour des œuvres, etc.). Le contrat comporte un article sur les droits d'auteurs (notamment concernant les droits de reproduction pour la communication sur la résidence) et un article sur les actions de médiation.

### **第三条 合同签署**

合作机构须与驻留艺术家协商拟定书面合同。合作条款应明确约定以下细节：驻留期限、人员支持、资金支持、住宿条件、材料设备提供、作品返回等。合同中还须包含著作权条款（特别明确驻留宣传推广所涉及的复制权）及有关宣传推广活动的条款。

## **Article 4 – Moyens humains et accompagnement**

Les structures offrent un encadrement à la résidence par le biais d'une personne référente identifiée et notamment un accompagnement linguistique en anglais ou français. Le résident bénéficie durant son séjour d'un soutien intellectuel, technique, administratif.

### **第四条 人员支持与协助**

驻留机构应为项目配备专职对接人员，在驻留项目进行期间为艺术家提供全程支持，确保英语或法语无障碍交流。驻留艺术家在驻留期间享有创作指导、技术协助及行政事务支持。

## **Article 5 – Moyens techniques et matériels**

Les structures peuvent proposer leurs résidences dans des environnements et selon des modalités variées. Les moyens techniques et matériels offerts sont donc divers et font l'objet d'une discussion entre la structure membre et le résident avant son arrivée sur place. La mise à disposition gratuite d'un atelier et/ou d'un bureau ainsi qu'un hébergement est attendue.

#### **第五条 技术设备与物资支持**

合作机构可提供多样化驻留环境和运作模式。所提供的技术设备及物资支持因机构而异，须由成员机构与驻留艺术家在艺术家到岗前协商确定。机构须免费提供创作工作室及/或办公室，并安排住宿。

#### **Article 6 – Moyens financiers**

Un budget spécifique à la résidence est établi. Il est de la responsabilité partagée de la structure accueillante et du résident de vérifier la concordance du budget et du projet envisagé et de prévoir une allocation de résidence. Tout projet s'inscrivant en prolongement de la résidence (exposition, édition etc.) doit le cas échéant faire l'objet d'un traitement administratif et budgétaire spécifique : contrat séparé et rémunérations distinctes.

#### **第六条 资金支持**

合作机构须为驻留项目设立专项预算。接待机构与驻留艺术家应共同审核预算与项目方案的匹配度，并商定驻留津贴标准。任何驻留期结束后延续开展的项目（如展览、出版等），须另行签订合同并单独支付报酬，且履行专项行政与财务流程。

#### **Article 7 – Statut des œuvres produites en résidence**

Les œuvres produites en résidence restent la propriété matérielle pleine et entière du résident. En aucun cas un don d'œuvre ne peut être exigé par la structure accueillante dans l'appel à candidatures ou dans le contrat de résidence. Tout transfert de propriété matérielle d'une œuvre produite dans le cadre de la résidence fait l'objet d'une convention dédiée. Les modalités de retour des œuvres doivent être précisées en amont de la résidence.

#### **第七条 驻留产出作品权属规定**

驻留期间创作的作品物质所有权完全归属艺术家个人。任何情况下，接待机构不得在公开招募文件或驻留合同中要求艺术家捐赠作品。作品物质财产权的转让须通过专项协议执行，作品的返程运输方案应在驻留项目开始前商议明确。

## **Article 8 – Communication**

Les structures labélisées s'engagent à communiquer sur la résidence, à valoriser les actions du programme de résidences Yi Tong et à se coordonner avec l'ambassade de France en Chine afin d'assurer une visibilité pour l'artiste et la résidence à l'échelle locale, régionale et nationale.

### **第八条 宣传推广**

合作机构承诺履行以下传播职责：开展驻留项目宣传，提升"艺同"驻留计划影响力，并协同法国驻华大使馆推进传播工作，确保艺术家及驻留项目在地方、区域及全国层面的公众认知度。